

**COMPTE RENDU
SÉANCE DU 21 FEVRIER 2019**

A 20H00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le **14 février 2019** sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

PRESENTS : Caquineau Patrick, Giraud Joël, Grolleau Lionel, Héraud Michel, Mallard-Lucas Irène, Peaud Didier, Trichet Marie-Claude, Gatineau Dominique, David Cardin, Sylvia Suire, Marielle Bazire, Myriam Martineau, Laurence Cauneau-Vignes, Bruno Deborde, Brigitte Naudon.

EXCUSES : Patrice Girard, Liger Olivier, Lefrère Aurélien, Colette Remaud qui a donné pouvoir à Brigitte Naudon, Pizon Joël qui a donné pouvoir à Michel Héraud.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 JANVIER 2019

- 2019 02 01 Délibération pour adhérer au groupement de commandes pour le marquage au sol, proposé par la CCPFV
- 2019 02 02 Délibération pour autoriser la signature d'une convention de prestation de services «prévention-sécurité » proposé par la CCPFV
- 2019 02 03 Délibération pour autoriser la signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement de 2019 à 2021.
- 2019 02 04 Délibération pour achat de terrain rue Jacques de Maupéou
- 2019 02 05 Délibération pour valider l'Avant-projet définitif de la nouvelle station d'épuration et le plan de financement et pour autoriser le maire à demander une subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 2019 02 06 Délibération pour échanges de terrains
- 2019 02 07 Délibération pour fixer le ratio de promotion par avancement de grade
- 2019 02 08 Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} Classe
- 2019 02 09 Délibération pour autoriser la signature d'un contrat de maintenance pour la Pompe à Chaleur et la Climatisation

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame MALLARD LUCAS Irène est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 janvier 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 16 janvier 2019

DELIBERATIONS

2019 02 01 Délibération pour adhérer au groupement de commandes pour le marquage au sol, proposé par la CCPFV

Rapporteur : Michel HERAUD

La Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée, dans le cadre de la mutualisation des moyens, a mis en place un groupement de commandes pour la peinture utilisée pour le marquage au sol. L'objectif est d'obtenir des prix plus attractifs et de centraliser et sécuriser les procédures de passation des marchés en s'appuyant sur les compétences juridiques de la communauté de communes.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITE

- **DECIDE d'adhérer au groupement de commandes « Marquage au sol » proposé par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention**

2019 02 02 Délibération pour autoriser la signature d'une convention de prestation de services «prévention-sécurité » proposé par la CCPFV

Rapporteur : Michel HERAUD

La communauté de communes du pays de Fontenay Vendée a mis en place en 2018 un service mutualisé Prévention-sécurité dont la commune bénéficie depuis sa création. Afin de régulariser l'adhésion à ce service il convient de signer une convention avec la communauté de communes.

Objet de la convention :

- Définir les conditions de réalisation des prestations de services du service mutualisé Prévention Sécurité pour la commune
- Préciser la clé de répartition des charges financières propres au fonctionnement dudit service

Missions du Service :

- Prévention des risques (document unique, formations, réseau des assistants de préventions,)
- Sécurité incendie-bâtiments (contrats de maintenance, vérifications règlementaires, entretien...)

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **AUTORISE le maire à signer la convention 2018/2020 avec la communauté de communes**

2019 02 03 Délibération pour autoriser la signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement de 2019 à 2021.

Rapporteur : Patrick Caquineau

Rappel : chacune des communes historiques, par la signature d'une convention, puis d'un avenant au nom de la commune nouvelle, avait adhéré au service assistance technique dans le domaine de l'assainissement mis en place par le conseil départemental.

La convention passée est arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Rappel des principales missions :

- **Assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues.**
- **Validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages.**
- **Assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto surveillance des installations.**
- **Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestiques aux réseaux.**
- **Assistance pour la programmation de travaux.**
- **L'assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement.**
- **L'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.**

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **AUTORISE le Maire à signer la convention 2019/2021 « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » avec le conseil départemental**

2019 02 04 Délibération pour achat de terrain rue Jacques de Maupeou

Rapporteur : Michel HERAUD

Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement de sécurité et de l'extension des trottoirs rue Jacques de Maupeou, le conseil municipal d'Auzay en date du 18 octobre 2016 a accepté d'acquérir une portion des parcelles AD 28 ET AD 411 appartenant à Monsieur et Madame HERAUD-DESCHAMPS, domiciliés 31 rue Jacques de Maupeou –

La surface des parcelles à acquérir et le prix annoncé de 1€ n'ont pas été mentionnés dans la délibération, aussi avant de transmettre le dossier à l'étude de Me Chaumont, il convient de préciser la surface totale des parcelles à acquérir et de confirmer le prix d'achat au m².

Suite à la division parcellaire réalisée par le cabinet, la numérotation des parcelles est la suivante :

**COMPTE RENDU
SÉANCE DU 21 FEVRIER 2019**

La parcelle AD 28 a été divisée en deux parcelles : AD 466 et AD467

La parcelle AD 411 a été divisée en deux parcelles : AD 468 et AD 4

Le rachat par la commune concerne :

- la parcelle AD 467 superficie 29 ca
- La parcelle AD 469 superficie 6 ca

Soit au total : 35 ca

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **ACCEPTÉ l'acquisition au prix d'un euro le m², des parcelles AD 467(29 ca) et AD 469 (6ca) auxquels s'ajouteront les frais de notaire**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier**

2019 02 05 Délibération pour valider l'Avant-projet définitif de la nouvelle station d'épuration et le plan de financement et pour autoriser le maire à demander une subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Présentation de l'avant-projet définitif du bureau d'Etudes SICAA, pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration (détail estimatif annexe 1)

Présentation du plan de financement :

Information relative à la demande de subvention à l'agence de l'Eau Loire Bretagne

La base de calcul retenue par l'agence de l'eau pour le calcul de la subvention correspond à :

(La charge actuelle + charge supplémentaire raccordée) x 1.3

- charge actuelle (estimation de suez) : **450 EH -**
- charge supplémentaire raccordée : 0

soit base retenue : 450 EH x 1.3 = 585 EH

585 EH correspondent à **73% des 800 EH** prévus dans le projet

Soit : 73% du montant total des travaux (672 047.50€)

73% x 672 047.50 = **490 594.67€**

La subvention de 30% est calculée sur les 490 594.67€

donc :

490 594.67 x 30% = **147 178.40€** qui correspondent à environ 22% des 672 047.50€ (montant total estime des travaux)

DEPENSES

NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT EN €
REALISATION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION	
Lot 1	155 132.50
Lot 2	516 915.00
TOTAL	672 047.50

RECETTES

FINANCEURS	OBJET	MONTANT EN €	% / montant total du projet
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	Amélioration, reconstruction ou extension des stations de traitement des eaux usées (y compris le traitement des boues)	147 178.40	22%
COMMUNE	AUTOFINANCEMENT /EMPRUNT	524 869.10	78%
TOTAL		672 047.50	100%

**COMPTE RENDU
SÉANCE DU 21 FEVRIER 2019**

Monsieur le Maire demande au conseil :

- D'approuver la réalisation du projet
- De valider l'avant-projet définitif
- De valider le plan de financement présentés ci-dessus
- De l'autoriser à solliciter, auprès de l'Agence de L'eau Loire Bretagne les subventions mentionnées dans le plan de financement
- De l'autoriser à signer tout document en lien avec ce dossier

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** la réalisation du projet de nouvelle station d'épuration
- **VALIDE** l'avant-projet définitif
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à solliciter, auprès de l'Agence de L'eau Loire Bretagne les subventions mentionnées dans le plan de financement
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

2019 02 06 Délibération pour échanges de terrains – ANNULE ET REMPLACE la délibération 2014-10-52 de Chaix du 06/10/2014

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réalisation d'une Lagune, le conseil municipal de Chaix par délibération en date du 06 octobre 2014, a décidé de régulariser à un échange de parcelles entre la commune et la SCI le Lugre
Aucun acte notarié n'a validé cet échange et une nouvelle division parcellaire a été réalisée par le cabinet Veronneau comme suit :

Division de la parcelle ZI 46 propriété de la commune en deux parcelles : ZI 107 (55a13ca) et ZI 108 (16a47ca)

Division de la parcelle ZI 47 propriété de la SCI le Lugre en deux parcelles : ZI 109 (2ha18a08ca) et ZI 110 (14a72ca)

Nature de l'échange :

La parcelle ZI 108 (16a47ca) devient la propriété de la SCI le Lugre

La parcelle ZI 110 (14a72ca) devient la propriété de la commune

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir

- ANNULER et remplacer la délibération 2014-10-52 en date du 06/10/2014
- L'AUTORISER à signer l'acte notarié ainsi que tout document en lien avec ce dossier

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITE

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération 2014-10-52 en date du 06/10/2014
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document en lien avec ce dossier

2019 02 07 Délibération pour fixer le ratio de promotion par avancement de grade a soumettre au comité technique paritaire (projet)

Rapporteur : Laurence DESCAMPS

L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un même cadre d'emplois, généralement au grade immédiatement supérieur. **Il a lieu sur proposition de l'autorité territoriale**, après appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, et par ordre de mérite. Deux voies d'avancement sont possibles :

- Au choix
- Après réussite à l'examen professionnel.

**COMPTE RENDU
SÉANCE DU 21 FEVRIER 2019**

L'agent peut y prétendre lorsqu'il remplit les conditions de l'une ou l'autre des deux voies. Toutefois, il convient au préalable de fixer par délibération les ratios d'avancement de grade au sein de la collectivité.

Ces ratios déterminent, sur la totalité des agents remplissant les conditions, le nombre de fonctionnaires pouvant être promu au grade supérieur. Aussi, il vous est demandé de valider le projet de délibération ci-dessous, visant à fixer le ration promu/promouvable, avant envoi pour avis au comité technique paritaire.

PROJET DE DELIBERATION A SOUMETTRE AU COMITE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du CTP, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promu. **Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale (Maire) après avis de la CAP.**

Le Conseil Municipal

. Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et notamment son article 49,

. Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade d'avancement d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE et de REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade, par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

. Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du.....

. Sur la proposition de Monsieur le Maire décide :

- DE FIXER le taux d'avancement au grade de :
 - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} Classe à 100 %
 - REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} Classe à 100%
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

Le conseil émet un avis de principe favorable

2019 02 08 Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} Classe
--

Rapporteur : Laurence DESCAMPS

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
Compte tenu de la réussite à l'examen professionnel de rédacteur Principal 2^{ème} classe de Madame Laurence DESCAMPS
Il vous est proposé :

- De créer à compter du 1^{er} mai 2019 un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal 2^{ème} classe
- De supprimer à compter du 1^{er} mai l'emploi de rédacteur (occupé par Madame DESCAMPS Laurence)

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens au 01/05/2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus

2019 02 09 Délibération pour autoriser la signature d'un contrat de maintenance pour la Pompe à Chaleur et la Climatisation

Rapporteur : Michel HERAUD

Présentation du devis de l'entreprise CARRE pour contrat de maintenance du chauffage et de la climatisation des sites énumérés ci-dessous :

- **OBJET DU CONTRAT**
Entretien des installations de chauffage et de climatisation une fois par an.
 - **RESTAURANT SCOLAIRE** route de Fontaines
 - Entretien 4 radiateurs gaz
 - **SALLE DU CONSEIL** rue Jacques de Maupeou
 - Entretien climatisation
 - **SALLE POLYVALENTE** rue Jacques de Maupeou
 - Entretien pompe à chaleur
 - **ECOLE PRIMAIRE** rue Jacques de Maupeou
 - Entretien chaudière gaz condensation
- **ASSISTANCE TECHNIQUE**
Assistance technique sans fourniture de pièces ou de matériel de rechange.
- **REVISION DES PRIX**
Actualisation 2% par an

Montant HT	912,00 €
TVA 20 %	182,40 €
TOTAL TTC	1094,40 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- DIT le contrat est conclu pour une période d'un an et sera renouvelé annuellement par tacite reconduction, dans la limite maximum de 3 fois.
- ACCEPTE la proposition ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec l'Entreprise CARRE et ASSOCIES – 46 Bd des Champs Marots à Fontenay-le-Comte.

QUESTIONS DIVERSES

- **Pont**

Réunion le 27/02 à 14 heures

Une suite favorable du SyDEV à la demande de prise en charge des frais d'enfouissement des réseaux. La participation de la commune sera de 3600€ au lieu des 20 356€ initialement prévus.

- **Commission finances**

Monsieur VIGUIER Trésorier, propose d'intervenir le 4 mars à 10 h à Chaix

Prochaine réunion de la commission finances

14 mars à 18h

- **Station d'épuration**

Le 27 février Monsieur le Maire signe l'acte de vente pour l'achat du terrain à M GARREAU

Compteur SAUR participation de la commune 4150.80 TTC – Longueur 163 Ml

- **Commission voirie**

Réunion avec Monsieur BARRE le 22/02 à 9h30 pour affiner les devis.

Les honoraires du cabinet Veronneau sont à présenter.

- **Frelons Asiatiques**

Monsieur Caquineau rend compte de la réunion qui s'est tenue au Langon
1209 piégés en 2017 sur 12 communes - 1308 piégés en 2018 sur 14 communes
118 pièges posés

A Auchay sur Vendée :

En 2017 - 119 captures - En 2018 - 219 captures

Il est conseillé de commencer la lutte printanière à compter du 1^{er} mars

Pour information :

Intervention pour 3 nids en 2017 - Intervention pour 1 nid en 2018

- **Traçage de places de parking de la mairie et du cimetière à Chaix. Devis ESVIA : 654.84 TTC**
Des tracages PMR sont rajouter rue des écoles, église de Chaix, place de la mairie à Auzay –

- **Transports scolaires**

Réunion transports scolaires pour la préparation de la rentrée scolaire 2019 2020

Mercredi 7 mars à 17h30 à la MET Salle 2 - CCPFV

- **Accueil périscolaire et cantine –**

- **Pointage**

Une entreprise a établi deux devis (un avec hébergement et un sans hébergement) pour mise en place d'un système de pointage des présences garderie et cantine – 6255 € et un 6243 €

Berger Levrault – Magnus propose la même prestation, un devis a été demandé.

La volonté est d'appliquer la même procédure sur les deux restaurants

Inno-enfance utilisé par la CCPFV à interroger

- **Nettoyage des jeux et jouets de la garderie : en attente de devis**

- **Grand débat national**

Le grand débat est clos

Les registres de doléances seront renvoyés en préfecture – peu de participation – 2 à Auzay et 1 à Chaix

- **Méthodes alternatives au désherbage**

Réunion prévue le 21 mars à 20h salle municipale d'Auzay

- **Cimetière**

Les élèves du Lycée LIVET de Nantes, interviendront pour les relevés au cimetière d'Auzay du 6 au 8 mars

- **Conférence des maires**

Le 11 mars à 18h pour étude préalable au transfert de compétence Assainissement collectif – Les membres de la commission communautaire sont invités.

- **Réunion décentralisée de la CCPFV**

Le 18 mars à 18h30 salle municipale d'Auzay

- **Prochaines réunions de conseil**

Le 12 mars à 20h00 et le 2 avril à 20h30

- **INFOS CCPFV**

Projet de territoire

Travail sur le SCOT et le PLH

Conférence Archéologie

Mervent : le 14/6 à 20h00

Auchay-sur-Vendée : le 15/6 à 18h00 salle d'Auzay

FIN DE REUNION 22h10